



ADMISSION - MAINTIEN ET PROGRESSION DANS LE PPF

REFERENCES TECHNIQUES 2018/2019 SKI DE FOND

Les références techniques ci-dessous sont des éléments pris en compte par la Commission Nationale d'Admission et de Maintien (CNAM), pour admettre ou maintenir les athlètes dans le Projet de Performance Fédéral (PPF) de la Fédération Française de Ski, au sein des Centres Nationaux d'Entraînement/Pôle France et Centres Interrégionaux d'Entraînement/Pôle Espoir.

A noter :

- ➔ Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles (Elite, Sénior, Relève, Reconversion, Collectifs Nationaux et Espoirs) font partie du PPF.

Attention, le fait de répondre à ces références techniques ne constitue en aucune façon un droit d'admission ou de maintien dans le PPF. Cette compétence relevant de la CNAM.

Centres Interrégionaux d'Entraînement/Pôle Espoir

Peuvent être retenus dans les Centres Interrégionaux d'Entraînement les sportifs ayant fait acte de candidature et :

- qui répondent aux performances sportives suivantes :

Hommes

Catégorie	Classement établi sur une des épreuves été et hiver
U15 H 2	1 à 20

Catégorie	Classement Championnats de France dans l'année d'âge	Classement Championnats de France au scratch de la catégorie
U17 H 1	1 à 20	1 à 50
U17 H 2	1 à 20	1 à 40

Catégorie	Classement sur les 7 meilleures courses SNT et Championnats de France (points FFS)
U20 H 1	1 à 10
U20 H 2	1 à 8
U20 H 3	1 à 3

Dames

Catégorie	Classement établi sur une des épreuves été et hiver
U15 D 2	1 à 20

Catégorie	Classement Championnats de France dans l'année d'âge	Classement Championnats de France au scratch de la catégorie
U17 D 1	1 à 20	1 à 50
U17 D 2	1 à 20	1 à 40

Catégorie	Classement sur les 7 meilleures courses SNT et Championnats de France (points FFS)
U20 D 1	1 à 6
U20 D 2	1 à 3
U20 D 3	1

ou

- qui sont considérés par la CNAM comme des sportifs à fort potentiel.

Centres Nationaux d'Entraînement/Pôle France

Après avoir consulté le directeur du développement de la discipline ([Composition de la Commission Nationale d'Admission et de Maintien du PPF](#)) pour faire acte de candidature, peuvent être retenus dans les Centres Nationaux d'Entraînement les sportifs :

- qui répondent aux performances sportives suivantes :
 - FOJE & JOJ :
 - ⇒ Place de 1 à 3 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Victoire pour les épreuves par équipe
 - Coupe OPA :
 - U 20 - 1 place de 1 à 15
 - U 20 - 2 place de 1 à 5
 - U 20 - 3 place de 1 à 3
 - U 23 place de 1 à 10
 - U 26 place de 1 à 5

- Championnats du Monde Juniors :
 - ⇒ Place de 1 à 10 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Podium pour les épreuves par équipe

- Championnats du Monde – 23 ans :
 - ⇒ Place de 1 à 15

- Coupe Continentale (COC) :
 - ⇒ Place de 1 à 3 au classement général (U26)

- Coupe du Monde – Performances :
 - ⇒ Place de 1 à 30 (U26)

- Classement Coupe du Monde - Classement final par discipline ou classement général :
 - ⇒ Place de 1 à 32

- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
 - ⇒ Place de 1 à 16 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Place de 1 à 8 pour les épreuves par équipe ou relais

ou

- qui sont considérés par la CNAM comme des sportifs à fort potentiel.